

Index de l'Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes : publication de la note et des résultats obtenus pour chaque indicateur par les entreprises françaises d'au moins 50 salariés, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022

La société PUBERT HENRI SAS publie l'Index Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes. Bâti autour de 4 indicateurs² calculés sur un total de 100 points, l'Index mesure différentes données en matière d'égalité professionnelle :

- Indicateur 1 : écarts de rémunération
- Indicateur 2 : écarts dans la proportion de femmes et d'hommes bénéficiant d'augmentations salariales
- Indicateur 3 : augmentation des femmes l'année d'un congé de maternité ou d'adoption
- Indicateur 4 : nombre de femmes dans les dix plus hautes rémunérations de l'entreprise

En deçà d'un seuil de 75 points sur 100, l'entreprise est dans l'obligation de définir et mettre en œuvre des mesures correctives, dans un délai de trois ans.

Le score est indéterminable pour la société PUBERT HENRI SAS.

Résultats obtenus en matière d'égalité professionnelles entre les femmes et les hommes :

Note globale et résultats obtenus pour chaque indicateur

Effectif	Note sur 100	Indicateur 1 Rémunération	Indicateur 2 Augmentation	Indicateur 3 Maternité	Indicateur 4 Top 10
73	Score indéterminable ²	Non calculable ³	35/35 ¹	15/15	5/10

¹ Écart constaté en faveur des femmes

² Score indéterminable (décret n°2019-15 du 8 janvier 2019)

³ Indicateur non calculable (décret n°2019-15 du 8 janvier 2019)